



Monsieur
Grégory Logean
Député
La Fin 14
1982 Euseigne

Notre réf. VP/JCP/JR

Votre réf.

Date 13 JUIN 2019

Notre canton abrite le sixième des ponts 'en mauvais état' du pays ! Pourquoi ?

Monsieur le Député,

En date du 14 mars 2019, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre à cinq questions en lien avec l'objet cité en marge et auxquelles nos réponses, compléments d'information et précisions sont apportés par la présente.

Le réseau routier cantonal compte à ce jour quelques 1650 ponts, demi-ponts et ponceaux ainsi que 166 traversées (d'une portée inférieure à 2 m). Adaptés à l'usage auquel chaque ouvrage est spécifiquement destiné, le maintien d'une sécurité suffisante, son entretien, sa maintenance, son assainissement ou encore son renforcement pour en garantir voire en augmenter la capacité portante afin de satisfaire aux exigences du trafic, sont des tâches permanentes de son gestionnaire, le Service de la mobilité (SDM) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE).

L'état de la structure d'un pont est classifié selon 5 indices d'état, allant de 'bon', indice 0, à 'alarmant', indice 5. La statistique 2018 montre qu'aucune des structures porteuses ne présente un état alarmant (indice 5). Les structures de 5 ponceaux d'une portée inférieure à 6 m, d'un ouvrage en encorbellement et de 5 ponts, soit 0.6 % du nombre total des ouvrages de ces types, font état d'un indice 4, correspondant à un 'mauvais état'. Les dégâts ou défauts constatés nécessitent à court et moyen terme des assainissements, dont l'importance et le volume sont très variables. Ces interventions sont déjà en cours ou planifiées à brève échéance et leur coût total est évalué à environ 5 millions de francs. Un indice 3, correspondant à un état dit 'défectueux', est pour sa part attribué aux structures d'environ 10% des ouvrages du réseau routier cantonal ; ces derniers présentent des détériorations ou des défauts facilement réparables dans le cadre des travaux d'entretien courants entrepris sur les tronçons routiers concernés.

Mentionnée lors de l'enquête de la RTS, une statistique de l'Office fédérale des routes (OFROU) fait état, pour le Valais, de 10 ponts dits 'en mauvais état'. Il convient de relever que 3 de ces ponts appartiennent au périmètre de l'autoroute A9 et 2 à celui de l'A9 Simplon, axes routiers qui sont propriété de la Confédération et dont elle en assume en conséquence la charge, notamment en ce qui concerne leur entretien et leur maintenance. Datant de 2017, cette statistique comprend aussi 4 ponts situés sur l'axe routier cantonal Martigny – Grand-St. Bernard, dont l'un a déjà été assaini par le Canton entre 2017 et 2018; par ailleurs, les structures des 3 ouvrages restants ne sont affectées par les spécialistes cantonaux que d'un indice 3, soit un état dit 'défectueux', ce qui signifie que leur sécurité n'est à ce jour aucunement mise en danger. Dans ce contexte, il existe une différence méthodologique entre l'OFROU et le SDM pour ce qui concerne l'attribution d'un indice d'état à un

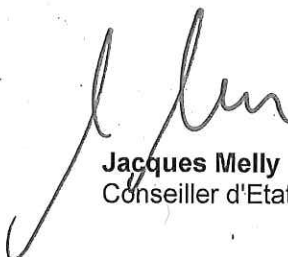
ouvrage donné. L'indice 4 attribué par l'OFROU porte en effet sur un état global de l'ouvrage, incluant également ses équipements et notamment ses glissières, et non sur l'état de ses seules structures. Pour sa part, le SDM attribue deux indices spécifiques, l'un à l'état des structures d'un pont et l'autre à celui de ses équipements. La statistique mentionnée ci-avant inclut à tort un ouvrage cantonal, suivi et contrôlé à ce titre par le Canton et ne présentant ni dangerosité ni dégât significatif, soit le viaduc sur la T9 et les CFF de la transversale Saxon – Fully, dont la photographie a de manière erronée illustré les propos de l'OFROU. En conclusion et à ce jour, aucune structure porteuse des ouvrages évoqués par ladite statistique de l'OFROU ne nécessite à court terme, de la part du Canton, des interventions ou des assainissements ni ne présente des risques imminents de fermeture préventive.

L'attribution des indices d'état intervient en conclusion d'une inspection de l'ouvrage. Dans le respect des dispositions afférentes des normes SIA et des directives de l'OFROU, le SDM entreprend l'inspection de ses ouvrages selon un cycle de cinq ans. Cette inspection est effectuée par un personnel spécialisé voire un mandataire, sur la base de processus définis permettant de constater l'apparition de dégâts, d'en suivre l'évolution et de fournir des données nécessaires à l'élaboration des concepts d'assainissement ainsi qu'à la planification des travaux. Si l'ouvrage présente des dégâts très avancés, un suivi spécifique voire un monitoring est mis en place; dans des cas exceptionnels, des mesures organisationnelles sont ponctuellement mises en œuvre, à l'exemple de restrictions d'utilisation partielles voire totales en cas d'urgence.

Le rythme et l'ampleur des interventions dépendent également des moyens financiers disponibles. Lorsque ces derniers sont insuffisants pour permettre d'entreprendre assez tôt ou régulièrement tous les travaux de maintenance, les interventions sont priorisées. Elles sont concentrées sur les ouvrages susceptibles de présenter à court et moyen terme des déficiences sécuritaires ainsi que sur les ouvrages situés sur des axes routiers importants. L'engagement rapide de travaux d'assainissement dès l'apparition des premiers dégâts permettrait de réduire sensiblement le coût final des interventions.

Chaque propriétaire d'ouvrage assume les obligations et charges afférentes. A l'instar du SDM pour ce qui concerne le réseau routier cantonal, l'OFROU entreprend également le contrôle régulier de ses propres ponts, à l'exemple de celui franchissant l'autoroute sur l'axe Fully – Saxon et pour lequel les constats effectués ont mis en évidence des dégâts nécessitant une intervention. La collaboration entre l'OFROU et le Canton, qui s'avère par ailleurs excellente, porte en la matière sur l'échange d'informations, l'annonce et la planification des assainissements des ouvrages fédéraux utilisés par le Canton, à l'exemple des passages supérieurs de l'A9 au service du réseau routier cantonal.

En vous remerciant de votre question et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copies à **Président du Grand Conseil**
Service parlementaire